

La philanthropie au service du développement : Quel rôle pour les fondations françaises ?

14 Septembre 2018 de 9h à 13h00

Au centre de conférence ministériel du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Compte-Rendu de la réunion





TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| Mots d’ouverture | 3 |
| Première Table Ronde: S’inspirer des bonnes pratiques philanthropiques pour agir ensemble en faveur du développement | 5 |
| Deuxième Table Ronde : Comment accroître la capacité des fonds et des fondations à agir efficacement en faveur du développement international ? | 7 |
| Mots de Clôture | 10 |

Mots d'ouverture

Sophie Mayonnave, responsable du pôle financement du développement, innovation et partenariats au sein du **Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères**, ouvre la session au centre de conférence ministériel et souhaite la bienvenue à tous les participants.

Cyrille Pierre, directeur du développement durable au sein du **Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères**, ouvre la discussion. Il constate que c'est la première fois que le Ministère organise une réunion dans ce format. Il explique le motif de la matinée, en mentionnant la publication de la version française du rapport de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) « [La philanthropie privée pour le développement](#) » et le fait que le



gouvernement français est dans une phase de révision profonde de la politique de développement. Il invoque les 3 piliers de la politique, décidée en 2015 : le développement durable, l'agenda du financement et la COP21. Il continue par montrer que bien que l'agenda soit sérieux (en mentionnant quelques exemples, notamment la baisse de la mortalité maternelle en Afrique subsaharienne), le climat reste un phénomène irréversible, et les objectifs de sécurité alimentaire, de nutrition et de biodiversité n'ont pas été atteints. Le Directeur rappelle qu'il reste 12 ans pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) de l'agenda 2030. Il s'agit alors d'une politique de redémarrage, de transformation et de rénovation, divisée en quatre aspects: Dimension quantitative (l'aide publique au développement (APD) doit redémarrer pour atteindre l'objectif 2022 à hauteur de 0,55% du produit intérieur brut (PIB)), dimension qualitative (il faut faire plus de dons par rapport aux prêts, plus de bilatéral), la méthode (une volonté de penser aux impacts) et les partenariats. Au sujet des partenariats, il est effectivement nécessaire de mixer les financements privés et publics et de trouver de nouvelles méthodes d'association : les fondations constituent l'alternative nécessaire. Il reconnaît que les fondations ont des véritables objectifs depuis un moment, mais l'enjeu sera de faire connaître globalement des fondations moins célèbres que la Fondation Bill and Melinda Gates. Il s'agit ainsi de mieux partager et de mieux comprendre ces objectifs, les expertises sectorielles et de reconnaître les réussites innovantes, mais également les échecs. Évidemment, le Rapport de Monsieur Berville, député La République En Marche, est l'autre incitation politique à l'origine de cette discussion.

Benoît Miribel, Président du **Centre Français des Fonds et Fondations (CFF)** et Directeur de la **Fondation Mérieux**, prend la parole en constatant que l'étude de l'OCDE révèle une masse importante de fondations



étrangères, comparativement aux fondations françaises et aux moyens français. Cependant, il souligne que Monsieur Chevallier a confirmé un triplement du financement français pour l'action humanitaire. Il présente le CFF : Constitué par 300 fondations, le but du CFF est d'agir ensemble « sans frontières » pour pouvoir échanger des pratiques dans des secteurs communs, et d'améliorer la capacité d'action. Il souligne que le point commun tient au fait que toutes les fondations servent un intérêt général. Il montre aussi qu'il y a une volonté de dynamiser cet environnement : le nombre de fondations françaises, au cours des 7 dernières années, a doublé. Pourtant, il faut s'engager pour donner une place au Conseil national pour le Développement et la Solidarité internationale aux fondations. Le CFF va également lancer un groupe de travail, en soulignant la nécessité d'une diversité d'actions et d'approches.

Lorenzo Pavone, Chef de l'unité des partenariats et réseaux (a.i.) au sein du **Centre de Développement de l'OCDE**, présente d'abord la version française du rapport. Il introduit les deux acteurs qui ont mené les enquêtes: le centre de développement, plus particulièrement netFWD, et la Direction de la coopération pour le développement, qui a collecté les données. Le but de l'enquête était de déterminer la taille globale des fondations, ce que les fondations financent et leur impact sur le terrain. La présentation développe 10 points importants, qui vont peut-être aller à l'encontre de certaines idées reçues. Il mentionne le fait que seulement 6 des 143 fondations qui ont participé à l'étude étaient françaises, et qu'il n'y a pas de fondations françaises parmi les 20 premières fondations à l'échelle mondiale. On constate également que le secteur des fondations représente 24 milliards de dollars, 74% se trouvant aux États-Unis (surtout grâce à la Fondation Bill & Melinda Gates). Le rapport montre également que les flux philanthropiques sont relativement modestes en comparaison de l'AFD (que 5%), même si certains secteurs jouent un rôle important. Le secteur principal est la santé (les fondations sont le troisième donateur) et les sources des apports philanthropiques sont fortement concentrées. L'Afrique est la principale région bénéficiaire et l'Inde le principal pays bénéficiaire. De plus, les fondations ciblent plutôt des pays à revenu intermédiaire (des pays « safe ») et les flux financiers viennent souvent des mêmes organisations qui passent par des acteurs reconnus, comme GAVI Alliance, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'UNICEF. Les actions à long terme sont rares même si les fondations coopèrent systématiquement avec leurs gouvernements et les acteurs publics. Finalement le rapport montre que les fondations sont très prudentes quand il s'agit de partager leurs données, et qu'il y a peu d'évaluation systématique des actions. Monsieur Pavone termine par quatre recommandations : la coordination plus étroite avec les gouvernements dans le partage des connaissances, de rendre plus favorable le contexte dans les pays bénéficiaires, une approche stratégique en matière de collaboration avec les bénéficiaires et davantage mettre à profit les plateformes existantes pour améliorer la transparence et la disponibilité des données.

Élisabeth Barbier, Directrice Générale déléguée de l'**Institut de Recherche pour le Développement (IRD)**, soutient que l'IRD se concentre sur l'ODD 17 et suit une approche interdisciplinaire au sein de quatre départements de recherche. Elle diffuse premièrement une vidéo, qui montre la capacité de la recherche pour le développement. Elle rappelle que fin 2019 sera publié le « Global Sustainable Development Report ». Elle termine par donner des exemples de travail entre l'IRD et les fondations, notamment avec la fondation BNP Paribas et la fondation Veolia.

Première Table Ronde: S'inspirer des bonnes pratiques philanthropiques pour agir ensemble en faveur du développement

Après les mots d'ouverture, Sophie Maysonnave donne la parole aux intervenants.

La première intervenante est **Miren Bengoa**, Déléguée générale de la **Fondation Chanel**. Elle insiste sur le fait que la connaissance des données est un élément très important, et identifie le manque de transparence comme le défi majeur. Elle explique que la Fondation Chanel se concentre sur l'ODD 5 et que 50% de leurs dons sont distribués dans des pays en développement. Elle constate qu'il y a de vrais obstacles pour travailler à l'étranger : d'où la nécessité de renforcer le financement, la capacité d'agir et de prendre conscience de l'importance des données, pour savoir d'où l'on part et où on veut aller. Elle souligne la nécessité d'une approche intégrée et de la variété des acteurs : société civile, ONG et expertises sectorielles. Les bonnes pratiques doivent être mutualisées, les connaissances doivent être partagées et il faut que l'expérimentation soit davantage valorisée. La Fondation Chanel réussit à rassembler ses partenariats avec les connaissances du terrain. Elle conclue avec un exemple de projet mené au Botswana et par un point sur la coopération avec les ambassades, une forme d'action réunissant des acteurs multiples.



Ensuite, **Thomas Delpech**, Délégué général de la **Fondation du Groupe UP** évoque un accord et un partenariat cadre avec le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères. Il souligne que la coopération est au cœur des actions de la Fondation du Groupe UP, qui souhaite créer le lien social à travers des chèques, cadeaux etc. La volonté de faire passer les actions de la fondation à l'échelle internationale, à travers des partenariats avec le gouvernement et ses ambassades, a permis de créer cette convention cadre. Il ajoute que pour concevoir une



convention cadre, il faut laisser l'autonomie aux locaux de gérer le périmètre de la convention. C'est ainsi une convention cadre déclinée localement, dans l'idée d'un comité de pilotage, qui fonctionna bien localement grâce à un rapport de confiance mutuel. Le rôle du Ministère n'était pas de cofinancer au démarrage mais de fournir des ressources aux ambassades.

Pierre Salignon, Responsable de la Division des partenariats avec les organisations de la société civile au sein de **l'Agence Française de Développement (AFD)**, parle premièrement des consultations en cours avec les organisations de la société civile, ensemble avec Coordination Sud. Il constate une complication structurelle du dialogue entre des acteurs très différents. Il souligne aussi que la taille de la fondation n'est pas toujours la chose la plus importante, et bien que l'apport financier des fondations de taille modeste soit faible, elles ont souvent un impact fort grâce à des valeurs et des initiatives innovantes et adaptées. Il y a également une opportunité pour une évolution des fondations françaises en s'inspirant des modèles anglo-saxons. Il faut changer la perception selon laquelle la solidarité internationale est seulement le rôle de l'État. Il mentionne des projets avec la fondation Aga Khan, la Fondation Bill and Melinda Gates et les relations de l'AFD avec la Fondation de France. Il faut faciliter les dialogues et « casser » les représentations.

David Teillet, directeur des services administratifs à **l'Institut de France** commence son discours, en mentionnant le travail d'introspection de l'Institut, divisé en trois piliers : les académies, l'activité muséale et les fondations. Il reconnaît une incapacité à transmettre les informations, causée par une mauvaise communication, en externe comme en interne. L'Institut est constitué de 130 fondations, pour la plupart des fondations familiales, dont la moitié des dons est distribué à l'étranger. Selon lui, le rôle de l'Institut est d'assurer les moyens de support juridique et administratif et d'ouvrir la porte de l'État aux fondations. Il lui accorde également un rôle d'accompagnement : par exemple, des fondations travaillent souvent dans le même pays sans savoir.

Thierry Vandeveld, Délégué général de la **Fondation Veolia**, félicite le format de la matinée en tant qu'atelier de travail. Il remercie le CFF, pour son rôle d'instance de représentation des fondations. Il continue par expliquer que la fondation Veolia est très présente sur le terrain. Il compare aussi la situation française avec le modèle anglo-saxon, qu'il considère comme étant plus avancé. Il parle ensuite des avantages d'une fondation dans le contexte du développement international. Il leur accorde une meilleure expertise, une compétence interne et une plus grande efficacité sur le terrain. Mais il pense qu'il y a beaucoup de progrès à faire. Monsieur Vandeveld maintient qu'une approche partenariale hybride entre l'AFD, les ministères, les Organisations non gouvernementales (ONG) et les fondations peut stimuler le nombre de solutions sur le terrain. Surtout, une approche partenariale hybride transcendant différents secteurs peut avoir un fort impact.

William Lebedel, Président de **Friendship France**, se concentre sur les projets de l'ONG au Bangladesh et explique que ce sont les fondations qui les ont appuyés. Pour lui, il est remarquable qu'une ONG du Bangladesh



ait réussi à s'internationaliser et que son représentant en France puisse participer à de telles discussions. Le Bangladesh est particulièrement en danger à cause du réchauffement climatique. Pourtant, on ne perçoit plus à présent ce pays comme un état de misère, mais plutôt comme un laboratoire de solutions pour demain. Il mentionne ensuite la prise de risque comme un facteur déterminant. Il promeut la coopération entre différents acteurs pour débloquent les situations figées. Monsieur Lebedel remarque qu'il n'y a pas de chemin classique, mais que Friendship France veut raccourcir le lien entre les fondations françaises et les bénéficiaires. Il faut garder en tête que le vrai « change maker » ce sont les bénéficiaires et qu'il faut faire attention qu'en donnant on ne retire pas plus de ce qu'on donne. La dignité n'est pas le savoir-faire technique, mais le savoir-être, de comprendre les besoins locaux et de personnaliser les programmes d'impact au contexte local. Pour lui, le lien de confiance est très important, et c'est à cause de cela qu'il faut avoir des projets de long terme qui sont plus visibles. Il termine en donnant un exemple de partage d'audits avec ses partenaires.

La première table ronde se termine par une session de questions et réponses.

Une représentante de la Fondation magazine ELLE, observe qu'on parle beaucoup de partenariats, de fondations, d'entreprises etc, mais qu'il manque à cette discussion un acteur essentiel : les personnes auxquelles on s'adresse. Il faut qu'ils soient autour de la table. Ils ont les ressources pour améliorer notre accompagnement.

La question suivante s'adressait au Délégué général de la Fondation du Groupe UP, Monsieur Delpech, et concernait la convention cadre : a-t-elle réellement fonctionné sur le terrain ? Monsieur Delpech explique qu'elle était déclinée localement, et que l'idée était d'avoir le comité de pilotage en France, mais celui-ci n'a jamais été mis en œuvre. Cependant, le Ministère a fait entièrement confiance aux fondations locales pour agir. Il n'y avait pas de co-financement au démarrage de la part de Ministère, mais le Ministère a apporté l'expertise territoriale et le service des ambassades. Il donne l'exemple de la Roumanie, qui avait demandé une lettre d'engagement pour s'assurer de l'engagement commun, comme qu'exemple d'imprévisibilité.

Deuxième Table Ronde : Comment accroître la capacité des fonds et des fondations à agir efficacement en faveur du développement international ?

Christophe Angely, directeur de stratégie et financement chez **FERDI**, le modérateur pour la deuxième table ronde, se présente et parle de la bonne coopération entre FERDI et le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Il explique que FERDI s'appuie sur la recherche, et que la vraie question est celle de la temporalité, des aides financières extérieures, et enfin que la recherche n'est pas l'enjeu majeur mais plutôt l'action.

Monsieur Angely présente Monsieur le député Hervé Berville et la publication de son rapport sur la modernisation de la politique française de développement, et l'interroge sur la place et le rôle des fondations.

Hervé Berville, député de **La République en Marche!**, reconnaît que la matinée tombe à point, à la suite de la présentation du rapport au Premier Ministre. Il a une confession et une conviction. La confession est que la question des fondations est un objet de frustration. Le niveau de dialogue n'est pas à la hauteur. Avoir des contacts et venir rencontrer des fondations n'est pas une force d'évidence. Il explique que le rapport n'a pas un chapitre exclusivement sur les fondations, mais que la plupart des chapitres les intègre de manière transversale. Il souhaite la création d'un cadre



stratégique pour les partenariats. Il est d'avis qu'il faut avoir une place pour les fondations dans le Conseil national du développement et de la solidarité internationale, et plus généralement un lieu institutionnel où les fondations pourront jouer un rôle. En comparaison aux anglo-saxons il constate beaucoup de retard en France, causé en partie par un faible niveau de communication. Sa conviction se fonde sur la manière dont on peut motiver les concitoyens et deuxièmement la question de l'efficacité. Selon le député, les fondations sont liées au secteur privé et sont souvent rattachées à une entreprise. C'est-à-dire qu'il y a déjà des salariés et des citoyens présents, et c'est ainsi plus facile de faire passer le message. Les fondations peuvent aussi agir plus près du terrain : Elles ont une culture d'entreprise et se tournent vers l'extérieur pour aller faire des choses innovantes et expérimentales, en comparaison d'un ministère ou d'un gouvernement. Il maintient alors qu'il faut simplifier ce travail, en mettant ces éléments en commun. Sa proposition est de créer un fond d'innovation et d'expérimentation et de travailler avec des centres de recherche et des instituts, pour que toutes les solutions soient adaptées aux pays locaux. Le fond serait un endroit où, une fois que les projets sont portés et évalués, ils seraient repris par les fondations et les entreprises. Le fond est alors un véhicule porté par le gouvernement qui permet d'être le réceptacle d'un certain nombre de financements. Il veut également développer une feuille de route sur l'inégalité homme-femme. Le rôle du gouvernement est alors de prendre en premier le risque, quand il faut aller dans des pays fragiles et d'aider et d'accompagner les fondations par la suite. On ne peut pas oublier non plus l'importance de la diversification des sujets, au niveau des secteurs et des pays dans lesquels les fondations agissent. Il mentionne, à la fin, l'enjeu de la fiscalité.

Eric Chevallier, directeur du **Centre de Crise et de Soutien du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères (CDCS)**, indique qu'il souhaite plutôt parler du contexte humanitaire. Il constate qu'il y a, depuis 2014, certaines conventions pour pousser les partenariats, et qu'elles ont été renforcées par une vingtaine de conventions signées. Les fondations ont toujours bien réagi dans des situations d'urgence, par exemple en



fournissant des médicaments ou des images satellites. Il reconnaît que les fondations ont des mécénats de compétences qui sont importants et utiles. Maintenant, il faut cofinancer plus de projets et partager plus d'information à travers des réseaux. Il donne quelques exemples de coopération entre le CDCS et les ONG. La coopération rend alors l'impact des fondations plus visible et renforce l'efficacité des actions de CDCS.

Christophe Angely remarque qu'il existe des exemples importants de collaboration dans le domaine humanitaire, mais que l'enjeu est d'avoir ce même type de collaboration avant que les projets se manifestent, pour essayer d'éviter une situation de crise.

Beatrice Garrette, Directrice générale, **Fondation Pierre Fabre**, explique que sa fondation est une fondation d'utilité publique, une fondation actionnaire et elle compte un représentant du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères dans son conseil d'administration. En ce qui concerne son positionnement, le but est d'aller au plus près du terrain en soutenant et en finançant les acteurs locaux, plus proches des bénéficiaires, comme des hôpitaux et des universités. (Un exemple d'activité de la fondation est la formation de pharmaciens). Il y a aussi des enquêtes sur le terrain pour acquérir des connaissances sur les initiatives avec un impact positif. Elle mentionne aussi le projet pilote avec les autorités maliennes. Elle souligne l'importance de l'interopérabilité, de la formation et du temps long.

Dominique Lemaistre, directrice du mécénat de la **Fondation de France**, explique que la Fondation de France est l'intermédiaire de donateurs de toutes sortes et formes. Madame Lemaistre souligne l'importance d'un travail collectif, qu'il faut accompagner sur le temps long. On se trouve dans une injonction paradoxale de la doctrine administrative. Il y a beaucoup de fondations fidèles à un pays étranger mais la doctrine administrative de mise en route est très incitative en France, et beaucoup moins pour les actions à l'étranger. Par manque d'appréhension sur la culture de distribution, parce que la fonction de financeurs est récente, cette doctrine administrative et fiscale devient un frein au niveau international. Elle conclue en soulignant que c'est la doctrine administrative et non la loi qui doit changer, pour enlever les freins au développement international des fondations.

Bénédicte Hermelin, directrice exécutive de **Coordination Sud** est interrogée pour savoir si elle est satisfaite de la connexion entre les ONG et les fondations. Elle remarque que Coordination Sud représente une grande diversité d'associations : il y en a qui font de l'aide humanitaire, qui œuvrent pour le développement, qui se concentrent sur la question environnementale. Elle présente d'abord une étude pour montrer d'où vient le financement des ONG : des fonds de ressources privés, des fonds qui s'appuient sur la générosité des citoyens et seulement 4% des fondations. Il y a donc un travail à faire pour élaborer des relations entre les associations et les fondations. Elle dit que les deux agissent à la base de la société civile et dans l'intérêt général, et qu'il y a, par conséquent, des combats communs. Pour les fondations c'est avantageux d'avoir un partenariat avec des ONG, qui ont une connaissance très fine de la situation du terrain. Elle demande aux fondations de se sensibiliser



à la souplesse de la procédure. En plus, c'est rare qu'une fondation finance la totalité d'un projet, et pour cette raison il faut élaborer le dialogue pour faciliter le cofinancement.

Ensuite, on passe à la session de questions et réponses. Une personne du public, qui possède un fond de dotation distributif qui finance l'accès à l'eau dans les pays du sud, trouve qu'il existe une dimension non-exploitée de la philanthropie individuelle, qui possède une connaissance du terrain, qui peut manquer aux côtés des élus. Une autre personne qui dirige une fondation familiale, remarque que la philanthropie familiale répond à une série d'attentes, en terme de prise de risque et de souplesse de décision, mais qu'elle est souvent sous le radar des études qui sont menées en France. Finalement, une troisième personne remarque qu'on a vu que l'implication des fondations françaises à l'international reste faible. Il demande pourquoi ce fait ne donne pas l'idée de rapprocher la solidarité nationale et la solidarité internationale, en terme de pratique et de politique. Madame Lemaistre répond que c'est une préoccupation de la fondation de France, et la structure du réseau présente une certaine rigidité, mais que les fondations sont les bons acteurs pour surmonter cet obstacle. Madame Hermelin note qu'il existe des fondations et des associations qui ne font pas la distinction entre solidarité nationale et internationale. Cependant, le problème est que les bailleurs de fonds ne sont pas souvent les mêmes.

Pour conclure la table ronde Monsieur député Berville fait une dernière intervention. Il mentionne que le gouvernement va accorder plus d'argent au développement. Mais, qu'il faut aussi soutenir les institutions et les organisations locales, par exemple à travers le réseau des ambassades françaises. Il faut articuler finement, en prenant en compte les nouvelles aspirations de la philanthropie, dans des pays qui on veut aider. Il invite à poursuivre ce débat.

Mots de Cloture

Lorenzo Pavone conclut par quelques observations. Il commence par l'aspect temporaire des projets et la convention-cadre comme solution potentielle. Ensuite, il mentionne l'importance de prendre en compte également les désaccords et les échecs. Troisièmement, il dit qu'il faut valoriser la qualité, plutôt que la quantité des projets. En tant qu'appel aux fondations, il veut que la transparence et la possibilité d'être contacté soient facilitées. Il remarque aussi que la question de la fiscalité reste pertinente. Il termine en invitant les participants à continuer ce dialogue entre le gouvernement et les fondations, tout en soulignant que le Centre de développement de l'OCDE reste à disposition pour soutenir ce processus.

Beatrice de Durfort, déléguée générale du **Centre français des Fonds et Fondations** remercie les intervenants pour cette matinée très riche. Elle se réfère aux réseaux, plus particulièrement le réseau européen « Donors and



Funders Networks in Europe (DAFNE) », qui peuvent aider à approfondir la collaboration. Elle avoue que le CFF ne participe pas assez aux débats avec l'IRD et FERDI. Elle se tourne aussi vers l'enjeu culturel, qu'il faut consolider. Il faut partager ses réussites et ses échecs, pour mieux évaluer la situation.

Aymeric Chuzeville, sous-directeur du Développement au sein du **Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères** clôt la matinée. Il constate le rôle important des fondations, qui va devenir encore plus important. Il reconnaît que les fondations sont déjà sérieuses par rapport aux ODD. Il dit que cet évènement est le premier jalon d'une discussion à venir. Le Ministère prévoit de faire une cartographie qui va montrer la force de frappe des fondations, et une stratégie pour les fondations philanthropiques et l'aide au développement. Il se réfère aussi à la loi de programmation. Il remercie tous les participants et les organisateurs.